

Préparation au concours

CTAPS

interne - externe



Du 16 septembre 2019 au 17 janvier 2020

Maison des Sports du Var - Bd Général Brosset - 83200 TOULON



Les Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives exercent leurs fonctions dans les régions, les départements, les intercommunalités, les communes et leurs établissements publics, dont le personnel permanent affecté à la gestion et à la pratique des sports est supérieur à dix agents.

Les CTAPS assurent la responsabilité de l'ensemble des activités et conçoivent, à partir des orientations définies par l'autorité territoriale, les programmes des activités physiques et sportives, assurent l'encadrement administratif, technique et pédagogique des APS y compris celles de haut niveau. Ils conduisent, coordonnent des actions de formation de cadres et assurent la responsabilité d'une équipe d'éducateurs sportifs.

Contenu de la préparation : 119h00 (sur 19 jours)

Préparation aux épreuves écrites (questions et notes) : méthodologie des écrits du concours, apports de connaissances sur les thématiques principales, bibliographie, devoirs en conditions d'examen et épreuves écrites intermédiaires.

Préparation à l'entretien oral (concours externe)

Tarifs *:

750.00 euros (tarif pour les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge OPCA)

2200.00 euros (tarif pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge OPCA)

Prérequis du concours :

Attention : l'inscription au concours doit être effectuée par le candidat.

Concours externe sur titres avec épreuve ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national, ou reconnu, ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac (ou titre ou diplôme homologué au moins au Niveau II).

Concours interne sur épreuves ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au premier janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.

*Le CDOS est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents au CDOS du Var et aux porteurs d'une licence sportive. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'assemblée générale.

Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison des Sports du Var

133 Boulevard Général Brosset 83200 TOULON

04 94 46 01 92 - acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

